

**PROCÈS-VERBAL BUREAU FÉDÉRAL
FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL
Le 11 décembre 2025
en téléconférence**

Membres ayant participé à la réunion (4) : Christelle BONAVITA, Julie FOUACE, Baptiste IZOULET, Didier SEMINET.

Membres excusés (3) : Aurélie BACELON, Damien GUIONIE, Flavien HASSLAUER.

Assistent également : Elliot FLEYS, Stephen LESFARGUES, Sylvain PONGE.

À 13h, il est constaté la présence de quatre membres, le Bureau fédéral peut valablement délibérer.

I. Ouverture. Actualités

Le président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau fédéral.

II. Appel du club 075003 PARIS UNIVERSITE CLUB c PV 34 de la CFS

Le Bureau fédéral, ayant pris connaissance de l'avis de la Commission fédérale juridique et réglementation, déclare irrecevable l'appel du club 075003 PARIS UNIVERSITE CLUB contre la décision de la CFS du 11 novembre 2025, le club n'ayant ni fourni la décision contestée, ni invoquer la violation par la CFS d'une disposition réglementaire.

La présente décision est susceptible d'appel dans les conditions de l'article 50 du règlement intérieur de la Fédération ci-après reproduites :

Les décisions du bureau portant application ou interprétation d'un règlement peuvent être frappées d'appel devant le comité directeur fédéral uniquement pour le motif suivant : violation d'un règlement, dans les conditions ci-après :

- *L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, à l'attention du comité directeur fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du présent règlement intérieur ;*
- *L'appel doit comporter la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.*

L'appel introduit contre ces décisions devant le comité directeur n'est pas suspensif.

En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, d'un montant défini par le comité directeur, qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.

Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

III. Fusion

Le Bureau fédéral homologue la fusion par absorption du club 095025 ROYALS ROOSTERS BASEBALL ET SOFTBALL CLUB par le club 095008 LES SQUALES DE VAUREAL, ce dernier prenant le nom de R'SQUALES BASEBALL SOFTBALL BASEBALL5 CLUB. En conséquence de quoi, le Bureau fédéral prononce la radiation du club 095025 ROYALS ROOSTERS BASEBALL ET SOFTBALL CLUB, dissout.

Tous les sujets ayant été abordés et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13h30.

Didier SEMINET
Président

Damien GUIONIE
Secrétaire de séance